

## **Séance d'ouverture**

**M. Emmanuel Buteau**

*Ministre de l'Education Nationale,  
de la Jeunesse et des Sports*

*Le représentant du Directeur Général  
de l'AUPELF - Recteur de l'UREF*

**M. Roger Gaillard**

*Recteur de l'Université d'Etat d'Haïti*



**M. Emmanuel Buteau**  
*Ministre de l'Education Nationale,  
de la Jeunesse et des Sports*

## Allocution d'ouverture

Nous tenons d'abord à remercier M. Erick Pinon, le représentant du le Directeur Général-Recteur de l'AUPELF-UREF, le Professeur Michel Guillou, les membres de l'Université Antilles-Guyane et Madame Mari, Directeur du Bureau Caraïbe de l'AUPELF-UREF, qui ont rapidement donné une réponse à notre demande d'organisation d'un symposium sur l'administration et la gestion universitaires. Cet empressement est le signe non équivoque de votre volonté de participer avec la communauté haïtienne à la réorganisation de l'enseignement supérieur haïtien, si durement touché par les commotions politiques de ces deux dernières décennies.

L'Université d'Etat d'Haïti, qui a formé d'éminents intellectuels et professionnels, n'est aujourd'hui que l'ombre d'elle-même. Son effectif qui a plus que doublé en peu de temps, surtout pour des raisons politiques, a rendu inefficentes ses structures administratives déjà désuètes. Elle est constituée d'entités isolées fonctionnant de façon quasi indépendante. Cette réalité a porté plusieurs personnes à interpréter la notion d'autonomie de l'université, revendication fondamentale du monde universitaire, comme le renforcement de la distance des facultés et écoles supérieures par rapport au rectorat, qui est confondu avec le gouvernement.

Compte tenu des lacunes de l'Université d'Etat d'Haïti et de la grande demande en formation universitaire, le secteur privé est en train de se développer à un rythme accéléré en dehors d'un cadre juridique. En effet, il n'existe aujourd'hui aucune loi réglementant l'enseignement supérieur, à part la Constitution qui reconnaît l'autonomie de l'université, sans une définition précise et qui fait l'obligation à l'Etat d'avoir l'avis technique de l'Université d'Etat d'Haïti pour délivrer une licence de fonctionnement à une institution privée d'enseignement supérieur. Rien ne renseigne

## Allocution d'ouverture

donc sur la référence par rapport à laquelle l'avis technique doit être préparé et la procédure de délivrance d'une licence ou d'une autorisation de fonctionnement. Tous les parchemins produits à ce sujet sont pratiquement entachés d'illégalité, mais les institutions privées n'ont pas moins le droit d'exister et leur fonctionnement dépend uniquement de la bonne volonté du ou des fondateurs.

Ce symposium a pour objectif d'offrir un espace d'échange à des représentants des différentes composantes de l'enseignement supérieur pour qu'ils posent eux-mêmes les exigences légales, structurelles et administratives du fonctionnement d'une universités, tant privée que publique, dans la perspective d'un enseignement de qualité.

Les débats porteront sur les thèmes suivants:

- La relation des universités avec le monde socio-économique, les collectivités et les régions,
- les statuts, les règlements et l'évaluation d'une université,
- la gestion des ressources humaines et financières,
- les cadres juridiques et institutionnels,
- la planification dans l'enseignement supérieur et dans les universités,
- les instances d'évaluation académique et d'accréditation,
- les tâches des secrétaires généraux et du personnel administratif, etc...

Il serait important que les réflexions ne se fassent pas seulement sur une base générale, mais qu'elles portent aussi sur les cas concrets de l'enseignement supérieur haïtien et de l'Université d'Etat d'Haïti, constamment éclairés par des données ou si possible des diagnostics.

Les résultats obtenus serviront sans aucun doute à l'élaboration de la législation du sous secteur de l'enseignement supérieur en premier lieu. Devront de toute façon suivre des textes sur la réorganisation administrative et la réforme académique.

Je prie les responsables de l'AUPELF-UREF de tout faire pour que soient publiés à la fin des échanges, les actes de ce symposium car ils constitueront, pour tous les participants et pour la communauté universitaire présente et future, un texte de référence à améliorer continuellement.

Ce symposium préfigure déjà la fructueuse collaboration entre les secteurs public et privé, accompagnés par la communauté internationale dans l'effort d'adapter nos institutions universitaires aux exigences du monde moderne

et de la démocratie. Il est important de noter ici l'engagement et la participation des recteurs Roger Gaillard de l'Université d'Etat d'Haïti et Jacques-Edouard Alexis de l'Université Quisqueya à la préparation de ce symposium.

Nous présentons nos félicitations anticipées aux universitaires pour ce travail combien utile et indispensable qu'ils vont réaliser et nous remercions vivement les responsables de l'AUPELF-UREF et les représentants de l'Université Antilles-Guyane qui nous ont promis leur concours dans toutes les autres étapes qui seront nécessaires à la régénération de notre enseignement supérieur.

Port-au-Prince, le 22 juin 1995



*Le représentant du Directeur Général  
de l'AUPELF, Recteur de l'UREF*

C'est au nom du Professeur Michel Guillou, Directeur général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF que je prends la parole aujourd'hui. Vous savez, Monsieur le Ministre, combien il aurait souhaité être à vos côtés en cette occasion et ouvrir avec vous ce symposium dont vous avez tous deux souligné la nécessité et arrêté le principe au mois de février dernier. Seules des contraintes de calendrier tout à fait imprévues l'ont empêché de venir en Haïti, mais il m'a chargé de vous dire à nouveau toute l'importance qu'il attache à cette rencontre et de vous transmettre la satisfaction qui est celle de l'AUPELF/UREF d'avoir été en mesure, dans des délais relativement brefs, d'apporter une première réponse aux attentes suscitées par les récentes Journées Universitaires Francophones de la Caraïbe.

Ce symposium sur la gestion de l'enseignement supérieur et des universités, nous l'avons tous, Monsieur le Ministre, appelé de nos vœux; vous-même ainsi que les différents responsables des universités haïtiennes en tout premier lieu, mais aussi vos homologues francophones membres de l'AUPELF/UREF.

A cet égard, je tiens à saluer tout particulièrement les représentants des universités du Canada, de Belgique et de France, - notamment l'Université des Antilles et de la Guyane, - qui ont accepté d'apporter leur contribution à la réflexion qui va s'engager aujourd'hui et se poursuivre au cours de ces deux journées.

Leur présence ici marque bien que ce symposium se situe dans ce cadre de solidarité agissante, d'échanges et de partage que constitue la Francophonie multilatérale.

Dans un monde en profonde mutation, où la formation - et notamment la

Monsieur le représentant du Directeur Général  
de l'AUPELF, Recteur de l'UREF

formation au niveau supérieur - occupe une place essentielle dans le développement et la vie des sociétés, les universités et instituts de recherche francophones représentent, dans leur diversité et leur complémentarité, un ensemble cohérent et innovant.

Ils participent d'un espace - l'espace francophone, - véritable laboratoire d'humanité capable d'apporter des réponses nouvelles aux défis contemporains, mais aussi lieu de solidarité, de fraternité et de partage.

C'est la raison pour laquelle les universités du monde francophone (pour ne pas mentionner le Bureau Caraïbe de l'AUPELF/UREF) sont restées proches des vôtres - même aux moments les plus difficiles - et qu'elles souhaitent maintenant accompagner l'effort de reconstruction nationale entrepris par votre pays.

Dans cette reconstruction, force est de constater que les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle éminent, une responsabilité particulière. Nous le savons bien, ils ne sont pas seulement des lieux d'acquisition des connaissances produisant docteurs, ingénieurs, géomètres, linguistes ou informaticiens. Ils sont aussi, et peut-être surtout, cet espace de liberté et d'invention où pendant les années précieuses, entre l'adolescence et la vie active, un esprit s'ouvre, s'aiguise, se confronte à la pensée du monde et construit sa propre pensée.

Que nous puissions le faire dans une langue partagée, la langue française, à côté du créole, est mieux qu'un legs du passé. C'est, je crois, un choix présent qu'il nous revient de conforter. La langue n'est pas seulement un instrument de communication, de « commerce ». Elle est aussi un système de pensée, de référence à des valeurs. Elle est, dans un monde qui cultive dramatiquement ses exclusions, ou trop souvent se soumet à l'uniformité, une chance supplémentaire d'affirmation d'une identité plurielle, respectueuse des différences et capable de solidarité.

Un organisme international comme l'AUPELF/UREF est un lieu neutre et riche de l'apport de tous. Son principe premier est de mener des actions de coopération dans le respect de l'identité de chacun de ses partenaires.

D'ailleurs la science, domaine privilégié et champ d'activité de l'université, est foncièrement universelle.

De larges et enthousiasmantes perspectives s'offrent à nous.



Sous l'impulsion de l'AUPELF/UREF, en quelques années, un système francophone de l'information, d'édition et de diffusion a été mis en place, qui, des publications scientifiques aux autoroutes électroniques, fait circuler la science en français; l'Université audiovisuelle francophone, UNISAT, produit et diffuse sur TV5 des émissions scientifiques et des formations diplômantes; le Fonds Francophone de la Recherche transfère à toute la Francophonie le savoir-faire acquis au nord, en particulier au CNRS depuis ces quarante dernières années, en matière d'excellence scientifique répartie; les grands chantiers du français langue seconde, du génie linguistique et de l'informatique, prennent en compte certains des grands enjeux d'avenir de la Francophonie.

Parallèlement, un maillage de chercheurs au sein des réseaux francophones de recherche, des instituts d'enseignement supérieur par le biais des réseaux institutionnels, une mobilité organisée des étudiants et des chercheurs, une mobilisation de l'ensemble de la communauté scientifique au service de filières francophones et d'instituts internationaux francophones, toute cette activité crée un sentiment d'appartenance, une dynamique d'échange et de mouvement solidaire en Francophonie.

Mais je ne perds pas de vue que l'objectif de ce symposium est la gestion de l'enseignement supérieur et des universités, enjeu majeur entre tous car le savoir ne peut être transmis en dehors de cadres et de structures adaptés.

1. La planification de l'enseignement supérieur,
2. les relations entre les universités et les collectivités territoriales,
3. les cadres juridiques et institutionnels,
4. les procédures d'accréditation, de validation et d'évaluation,
5. la gestion des ressources humaines et des ressources financières.

sont autant de thèmes incontournables dans la perspective d'une adéquation optimale des structures administratives aux besoins de formation. Ces thèmes sont connus, et connaissent encore dans les différents pays de la Francophonie, des traitements diversifiés et des évolutions originales. Cette diversité est source de richesse et rend encore plus utile la confrontation des expériences et la réflexion sur les orientations d'avenir.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Recteurs, au nom de l'AUPELF/UREF et des délégations des universités francophones, je tiens à vous adresser

Monsieur le représentant du Directeur Général  
de l'AUPELF, Recteur de l'UREF

mes plus vifs remerciements pour la qualité et la chaleur de votre accueil. Je suis convaincu que ce symposium donnera lieu à des échanges approfondis et constructifs, à un enrichissement mutuel dans un véritable esprit de coopération.

Coopérer c'est opérer ensemble en toute réciprocité. C'est notre souhait commun et je forme le vœu que les priorités de la gestion de l'enseignement supérieur et des universités fassent, au cours de ces deux journées, l'objet de travaux fructueux et, surtout, apportent des réponses correspondant à votre attente.

Je vous remercie.

## M. Roger Gaillard

*Recteur de l'Université d'Etat d'Haïti*

Grâce à l'AUPELF-UREF, les universités haïtiennes continuent de recevoir des spécialistes de premier plan, appartenant aux institutions sœurs francophones de l'étranger. Nous saluons avec cordialité nos visiteurs d'aujourd'hui, et nous les remercions déjà de tout ce qu'ils vont nous apporter à partir de leur savoir et surtout de leur expérience.

Le thème de ce symposium est pour nous d'un intérêt capital. Nous sommes une université déjà ancienne, et précisément parce qu'ancienne, elle doit connaître une métamorphose. Les aspects pédagogiques de ce changement peuvent facilement être conçus par nos cadres, dont le plus grand nombre a étudié à l'étranger, et qui se tiennent au courant des progrès dans leur discipline et ses méthodes de transmission. Sur ce point, nous avons des traditions, et nous avons procédé nous-mêmes à maints renouvellements qui peuvent inspirer celui devenu nécessaire aujourd'hui.

Mais il est un domaine où notre passé ne peut pas servir à grand-chose. C'est celui de l'administration et de la gestion, qui, jusqu'ici, étaient tributaires des dimensions somme toute réduites de notre population étudiante, et surtout de la main mise d'un Exécutif souvent tyrannique, et d'une notoire incompétence, sur l'organisation académique et la gestion de nos facultés.

Qu'on m'entende bien. Je ne veux pas dire que le président de la république et les ministres concernés intervenaient directement pour imposer programmes, normes d'évaluation, critères de nomination, choix des matières enseignées, etc. Tout cela semblait démocratiquement être laissé aux autorités universitaires. Mais ces dernières, même quand elles échappaient à la domination politique de l'Exécutif (ce qui était rarissime, mais a existé), prenaient des décisions sans consulter les enseignants et sans s'informer auprès des étudiants. Elles gouvernaient seules, et la plupart (ce n'était certainement pas la loi générale) se souciaient en tout premier lieu, pour garder leur emploi, de ne pas déplaire à leurs chefs, surtout en période de tension politique décuplant la vigilance gouvernementale.

C'est l'une des raisons qui explique que l'Université d'Etat d'Haïti ait été (et est encore) formée d'entités indépendantes les unes des autres, et indifférentes

Roger Gaillard

(sinon rebelles) à toute administration centralisée.

La modernisation de notre Université ne saurait conserver ces lourdeurs. "Massification" des facultés; écart grandissant entre cherté de la vie et salaire des professeurs; revendication de participation de la part de ceux qui ne veulent plus être les objets, mais les sujets de l'éducation; multiplication des rapports avec l'étranger; extension des institutions universitaires aux autres régions du pays, - tout cela exige une refonte quasi complète de l'administration de l'Université d'Etat d'Haïti.

Nous allons parler pendant ces deux jours de planification stratégique, de rapports avec la collectivité, de statut juridique, de distribution de compétence entre les instances, de ressources financières, de personnel d'encadrement. Chacun, de notre côté, trouvera matière à s'instruire, à s'enrichir, à se perfectionner, à développer sa formation.

Chers invités et chers collègues, nous en sommes encore au stade des interrogations, au stade des débuts de l'apprentissage, mais nous ignorons d'autant plus l'inquiétude, que nous avons l'appui d'organisations souvent puissantes et toujours fraternelles, comme celle de l'AUPELF-UREF. Nous vous accueillons donc avec amitié, et nous souhaitons entre nous des échanges qui apportent beaucoup à l'ensemble des participants.

Merci.